

*Crise dans la filière laitière*  
**LA FNCL PRÉSENTE UN PROGRAMME DE RÉFORMES AMBITIEUX MAIS INDISPENSABLE  
AU MAINTIEN DE LA FILIÈRE**

*En amont du conseil européen des ministres de l'Agriculture le 7 septembre prochain et dans le contexte de crise persistante de la filière laitière, la Fédération Nationale des Coopératives Laitières dévoile ce jour une proposition de mesures qui doivent être mises en place pour améliorer notre compétitivité et construire une filière d'avenir.*

*« Notre filière se situe à un tournant critique. Le court terme nous impose de trouver des solutions pour amorcer la nécessaire revalorisation du prix du lait et maintenir l'activité, comme par exemple l'élargissement des mesures du 24 juillet - seuls 16% des produits sont concernés - ou encore le relèvement, au niveau européen, des seuils d'intervention à 270/280 euros la tonne. Cette dernière est une mesure fondamentale à obtenir lors de la réunion du 7 septembre. Mais notre objectif est de construire une filière d'avenir en impliquant les pouvoirs publics français, européens comme l'ensemble des acteurs du secteur sur d'indispensables réformes de fond », explique Dominique Chargé, Président de la Fédération Nationale des Coopératives Laitières.*

**Des mesures à court terme afin de sauvegarder l'activité laitière française**

- **L'élargissement des mesures du 24 juillet à l'ensemble des produits laitiers - incluant les marques -, fromages et produits frais, et à l'ensemble des acteurs, la restauration collective et les hard-discounters**, comme s'y était engagé le Gouvernement. Depuis l'accord du 24 juillet, les coopératives laitières ont tout mis en œuvre pour satisfaire l'impératif de revalorisation du prix du lait et rétrocéder intégralement les hausses de tarifs concédées par les distributeurs, dans le respect du droit de la concurrence.
- **Le soutien des pouvoirs publics au développement à l'export**, en appuyant la demande de poursuivre les procédures d'agrément des sites industriels par la Chine ;
- **Le relèvement des seuils d'intervention européens à 270/280 euros la tonne** afin de limiter la spirale de la spéculation à la baisse ;
- **Des mesures d'urgence aux producteurs type aide à la vache**, en mettant à disposition l'argent européen des super prélèvements pour l'appui à la filière laitière.

**Des mesures de long terme nécessaires pour améliorer notre compétitivité et construire une filière d'avenir, impliquant le secteur comme les pouvoirs publics français et européens :**

- **Au niveau de la production :**
  - Accompagner la maîtrise des coûts de production par les éleveurs laitiers (formations au nouveau contexte économique, appropriation des indicateurs économiques mis en place par la FNCL).
  
- **Au niveau des coopératives laitières :**
  - Continuer le travail de consolidation avec la diversification des marchés, la taille critique des entreprises...
  - Généraliser la formation à la gestion de la volatilité pour les administrateurs et les opérationnels (notamment sur les marchés à termes) ;
  - Continuer à travailler sur l'amélioration de relations responsables avec les distributeurs, en finalisant notamment le Label Relations responsables, en collaboration avec Coop de France.
  
- **Le soutien des pouvoirs publics français pour :**
  - aider à la collecte en zones de montagne où de nombreux produits d'appellation sont fabriqués ;
  - harmoniser les coûts sociaux entre tous les Etats membres ;
  - mettre en place une fiscalité adaptée aux enjeux de marchés ;
  - favoriser l'application de la LME et de la Loi Consommation pour des relations industrie-commerce équilibrées ;
  - une formation accrue des agriculteurs.
  
- **La mobilisation de l'Europe sur la construction de la PAC 2020** avec notamment la mise en place d'un système de préservation de la marge pour les éleveurs européens.

**A propos de la FNCL**

*La Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL) a pour mission de représenter l'ensemble des coopératives laitières dont les métiers sont la collecte du lait et, pour la plupart d'entre elles, sa transformation en produits laitiers. La FNCL s'engage en faveur de la promotion de ce modèle économique performant, équitable et durable, qui permet l'existence d'une grande diversité de coopératives de tailles, de pratiques et de statuts différents. En France, au sein de la FNCL, 40 groupes coopératifs et près de 200 coopératives « fruitières », collectent et valorisent le lait produit par 56 000 associés-coopérateurs et 20 000 salariés. La coopération laitière représente 55 % du lait produit et collecté, et 45 % du lait transformé pour un chiffre d'affaires de plus de 14,5 milliards d'euros en 2013. 50 % des producteurs de lait en France sont les associés d'une coopérative.*

**Contact presse FNCL**

Mélodie Deneuve - Affaires publiques & institutionnelles : 01 49 70 72 87 / 06 89 75 30 04

[melodie.deneuve@fncl.coop](mailto:melodie.deneuve@fncl.coop)